



FÉDÉRATION DES PAYSAN.NE.S HERBORISTES

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, la Fédération des paysan·ne·s-herboristes vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année ! En souhaitant à chacun et chacune aussi bien la réalisation et l'épanouissement dans ses projets respectifs que l'aboutissement de nos travaux réunis pour un rayonnement de l'Herboristerie dans la diversité de ses acteurs et de ses pratiques.

Pour rappel, la Fédération des paysans et paysannes herboristes a été créée en 2016 à l'initiative de producteurs et productrices de plantes aromatiques et médicinales pratiquant la vente directe, et regroupe notamment le syndicat S.I.M.P.L.E.S, la FNAB (Fédération nationale de l'Agriculture Biologique) et le MABD (Mouvement d'Agriculture BioDynamique). Elle a pour objet de promouvoir la reconnaissance du métier de paysan·ne herboriste et de lui permettre d'avoir les moyens d'exercer pleinement son métier¹.

La Mission d'Information sur le développement de l'Herboristerie et des plantes médicinales² portée par Joël Labbé en 2018, puis le Colloque "Métiers de l'herboristerie : état des lieux et perspectives" en mai 2019, ont contribué à mettre en avant l'ampleur et la complexité des contraintes rencontrées voire partagées par les différent.e.s professionnel.le.s liées à la vente de plantes aromatiques et médicinales (producteur·trice·s et cueilleur·se·s de plantes, herboristes de comptoir, écoles d'herboristerie, médecins, pharmacien·ne·s, naturopathes, SYNADIET, STEPI, etc), mais aussi la nécessité d'un travail collaboratif entre ces différent.e.s professionnel.le.s et les administrations concernées (DGCCRF, ANSM, ANSES, FranceAgriMer).

Dans le sillon de cet état des lieux de l'Herboristerie en France, un positionnement de la part des différent.e.s acteur.rice.s de l'Herboristerie en termes d'attentes réglementaires et législatives était souhaité par le sénateur Labbé. D'où la réflexion et le travail engagés sur différents scénarios d'avenir par et pour la profession de paysan·ne herboriste, dans le respect et la valorisation de ses spécificités. Trois scénarios ont pris forme à partir des attentes et interrogations exprimées lors de nos échanges entre producteur·trice·s, avec d'autres professionnel.le.s des plantes médicinales ainsi qu'avec Joël Labbé et sa collaboratrice, Fanny Duperray.

Ces trois scénarios représentent trois orientations reposant sur différents axes de travail, au caractère ni figé ni exclusif, permettant de dégager des pistes d'actions pour un travail à court et moyen terme au service de la profession de paysan·ne herboriste. L'ensemble des producteur·trice·s a ainsi été convié à cette AG dans la perspective de réfléchir ensemble et de faire émerger de la manière la plus représentative possible une position commune.

¹ Voir Compte-rendu AG Annexe 1: Objet de la Fédération des Paysan·ne·s Herboristes

² http://www.senat.fr/commission/missions/herboristerie_et_plantes_medicinales.html



FÉDÉRATION DES PAYSAN.NES HERBORISTES

L'invitation a ainsi été diffusée au sein des réseaux FNAB, MABD, Confédération Paysanne, Nature&Progrès, SIMPLES, FPH.

Les trois scénarios étaient les suivants :

- Scénario 1 : Agir sur la réglementation de la plante/du produit
 - Possibilité 1 : Travailler à l'élargissement de la liste des plantes en vente libre, faire reconnaître une liste d'allégations pour les "maux du quotidien", revendiquer un allègement de la réglementation cosmétique, une reconnaissance d'un produit fermier et/ou artisanal...
 - Possibilité 2 : Revendiquer un statut de préparation naturelle traditionnelle à base de plantes
- Scénario 2 : Autorégulation de la profession en vue d'une reconnaissance du métier par la société (autorégulation de la profession paysan·ne herboriste via une structure professionnelle, démarche d'inscription au RNCP...)
- Scénario 3 : Accès possible à une profession réglementée de paysan.ne herboriste reconnue par l'état comme les boulangers ou les ostéopathes (qualifications nécessaires, conditions d'installation définies avec l'État...)

Après une journée et demi d'exploration des différents scénarios dans leurs avantages, leurs contraintes et les questions qu'ils ont soulevées³, le vote pondéré a donné la préférence à la perspective d'aller vers un métier reconnu par l'État (Scénario 3). Ce choix reflète le souhait d'une véritable reconnaissance de notre métier, au-delà des avancées réglementaires qui sont d'ores et déjà engagées, et qui concerneront de toute façon l'ensemble des producteur·trice·s.

Cette orientation nous engage dans un travail de co-construction de notre métier (charte, formations, revendications...) dans lequel chacun.e d'entre nous est bienvenu.e. Nous espérons que l'enthousiasme sera partagé et que le pari que nous faisons donnera un élan favorable à une herboristerie d'avenir, porteuse d'une alliance harmonieuse entre les plantes et nous.

Le Conseil d'Administration
de la Fédération des Paysans et Paysannes Herboristes

³ Voir Compte-rendu AG Annexe 4 : Restitution des travaux de groupe sur les scénarios